Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Autorisation pour la distribution du service audiovisuel à la demande dénommé « Inwi video&music », Accordée à la société « Wana Corporate S.A »

16 mai 2019

Autorisation pour la distribution du service audiovisuel

à la demande dénommé « Inwi video&music »,

Accordée à la société « Wana Corporate S.A »

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a reçu une demande d'autorisation de la part de la société « Wana Corporate S.A », en vue de l'attribution d'une autorisation pour la distribution d'un service audiovisuel à la demande.

La Haute Autorité a instruit cette demande conformément aux dispositions de l'article 4.1 de la loi n° 11-15 portant réorganisation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, et des articles 14, 29, 32 et 36 de la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée, ainsi qu'aux dispositions de la procédure de traitement des demandes d'autorisation, établie par la décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle n° 05-17 du 25 janvier 2017.

Au vu des éléments du dossier d'instruction de la demande d'autorisation, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé, lors de sa réunion plénière en date du 16 mai 2019, d'octroyer à ladite société l'autorisation pour la distribution du service audiovisuel à la demande dénommé « Inwi video & music ».

Ce rapport est établi et publié en application des dispositions de l'article 38 de la loi N° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B